

Egalité des chances grâce au Fonds d'urgence Etudiants

ENTENDRE - SOULAGER - REDEMARRER

ENJEU

Les chiffres parlent :

- 1 jeune sur 3 se sent concerné par des troubles de santé mentale (dépression, troubles anxieux, phobies, ...)
- Un tiers des étudiants de l'UPEC rencontrent des difficultés financières au cours de sa scolarité.

La solidarité collective est désormais indispensable pour répondre aux besoins croissants des jeunes, en ce qui concerne plus particulièrement le logement d'urgence, l'accès à une alimentation saine et la lutte contre l'isolement social. Depuis 2020, l'UPEC a mis en place un Fonds d'Urgence Etudiants qui bénéficie à plus de 300 étudiants par an.



COMMENT

- Mise en place d'une commission bi-mensuelle, tout au long de l'année.
- Les principales missions : mise à l'abri, prise en charge de loyers d'urgence, accès à une alimentation saine pour 1 ou 2 mois, accompagnement administratif, facilitation avec d'autres services de la collectivité.
- Echanges constants avec les associations étudiantes.

« Notre action avec l'UPEC est indispensable car nous empêchons des situations déjà délicates de se développer. Sans cela, des milliers d'étudiants seraient dans une situation critique, en détresse psychologique, voir même sans logement.. »



Hugo Le Quillec, Président de la Fédération des Associations de Créteil (FAC)



Egalité des chances grâce au Fonds d'urgence Etudiants

Votre don permet, tout au long de l'année, d'apporter une aide d'urgence et éviter les ruptures ou arrêt définitif de scolarité.

15 000€ pour soutenir
jusqu'à 300 étudiants

6 000 € de coût réel*

5 000€ pour soutenir
jusqu'à 150 étudiants

2 000 € de coût réel*

Dès 500€ pour
assurer le soutien
d'urgence d'1 étudiant

200 € de coût réel*

**après réduction fiscale de l'impôt sur les sociétés*

POURQUOI SOUTENIR

- Contribuez concrètement à l'Egalité des chances.
- Agissez là votre soutien à un impact immédiat.
- Renforcez et valorisez votre politique RSE.
- Nourrissez votre marque employeur.



DEUX MODALITES D'ENGAGEMENT

- **Mécène entreprise** - convention de mécénat annuelle ou pluriannuelle · 60 % de réduction d'impôt sur les sociétés · forte valorisation de l'engagement · invitation aux rendez-vous de la Fondation et de l'Université.
- **Alumni & donateur particulier** - don selon vos possibilités · reçu fiscal dès 10€ · 66 % de réduction d'impôt sur le revenu, 75 % sur l'IFI · Invitation aux rendez-vous et rencontres.



VOS CONTACTS

- Astrid Heil - Directrice de la Fondation · 06 27 30 75 19 · astrid.heil@u-pec.fr
- Sandro Douez - Responsable Collecte · 06 64 58 30 03 · sandro.douez@u-pec.fr
- Fondation UPEC, 61 avenue du Général de Gaulle, 94100 Créteil Cédex · fondation.u-pec.fr

Fondation UPEC

**“Agissons ensemble pour une société
plus juste et plus éclairée”**